

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois le treize décembre à 18h00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de FOLELLI, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme HOURTOLOU Marguerite.

Présents (12) : CASTELLI Yannick, CERVETTI Michel, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, HOURTOLOU Marguerite, LAURELLI Sébastien, LEPORATI Maryline, MITRIDATI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, SAMARTINI Jean-Felix, SOULLARD Patricia SOULLARD Sylvie.

Absents (11) : ANGELINI Nathalie, CASANOVA Gérard, CERANI Rachel, FRANCESCHI Jean Marc, GERONIMI Vital, LIMONGI André, MATTEI Dominique, MARTZOLFF Myriam, PACO dos SANTOS Sandrine, RAFFALLI Muriel, SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs (3) : ANGELINI Nathalie donne pouvoir à CASTELLI Yannick
CASANOVA Gérard donne pouvoir à GANDOIN Sylviane
RAFFALLI Muriel donne pouvoir à HOURTOLOU Marguerite

Mbres du Conseil Municipal : 23	Mbres en exercice : 23	Mbres ayant pris part à la délibération : 15	Séance du 13 décembre 2023	Convocation le 07 décembre 2023
---------------------------------	------------------------	----------------------------------------------	----------------------------	---------------------------------

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

Objet – Réaménagement complet du complexe sportif de Folelli : modification du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 12 avril 2023 concernant le projet de réaménagement complet du complexe sportif de Folelli. Il informe l'assemblée de l'obtention du financement de 430 000€ par l'Agence National du Sport. De plus, il fait savoir que la participation de l'Etat est susceptible d'être supérieure à notre première demande. Ce financement permettra de compléter la partie manquante de l'Agence National du Sport.

Au vu de ces nouveaux éléments apportés, il y a lieu de modifier le plan de financement.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide :

- De modifier le plan de financement comme suit :

Coût de l'opération : 4 347 370 € (Hors Taxes)	
Financement	
ANS 9.89%	430 000,00 €
Collectivité de Corse Dotation du sport 54.7%	2 378 011,39 €
Etat 15.41%	669 929,72 €
Commune Autofinancement 20%	869 428,89 €

- Autorise le Maire à solliciter un financement auprès de la Collectivité de Corse dans le cadre de la dotation des sports.
- Autorise le Maire à solliciter un financement auprès de l'Etat.
- Autorise le Maire à procéder à la réalisation de cette opération sous réserve de l'obtention du financement et assure que la collectivité dispose des ressources budgétaires suffisantes pour assumer les dépenses induites par le projet.
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents, marchés publics et actes nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 13 décembre 2023

Le Maire
Yannick CASTELLI

